

COMMUNE DE LA RAVOIRE

**COMPTE RENDU COMMISSION
AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, PETITE ENFANCE ET SENIORS,
HANDICAP
MERCREDI 31 MAI 2023**

Présents : Chantal GIORDA, Samira MAKHLOUFI, Fabien GRILLOT, Aurélie GROMIER, Cariosa KILCOMMONS, Gilles BAIX, Celine DESNOS, Laure VILLIE,

Excusés : Alexandre GENNARO, Françoise VAN WETTER, Armelle BALAS CHANEL, Stéphane BARRAL, Christine CHARDONNET, Philippe POUCHAIN, Cécile RYBAKOWSKY, Agnès ARRY

Assiste : Emilie CHAPPAZ

Éléments techniques petite enfance : Caroline BERLIOZ, Eva PICHON-MARTIN

Election de la vice-présidence

Suite à la fusion des 2 instances commission affaires sociales, solidarité, petite enfance et la commission handicap et dépendance. Mme Chantal GIORDA présente sa candidature en tant que vice-présidente de cette nouvelle assemblée. Un vote à main levée la désigne vice-présidente à l'unanimité.

Mise à jour des règlements de fonctionnement des crèches municipales suite à la Réforme de la Petite Enfance et au règle de la prestation de service de la CAF

Afin de répondre aux règles induites par la réforme de la petite enfance et pour répondre aux demande de la CAF pour la mise en conformité du règlement avec la convention d'objectifs et de financement, les règlements de fonctionnement des crèches ont été mis à jour :

Taux d'encadrement

Projet d'accueil

Taux de participation familiale

ANNEXE 2 : Traitement des données personnelles

ANNEXE 3 : Protocole de sorties en extérieur

ANNEXE 4 : Conduites à tenir en cas d'urgence

ANNEXE 5 : Protocoles de soins

ANNEXE 7 : Procédure en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant

ANNEXE 8 : Protocole de mise en sureté face aux situations d'urgence

ANNEXE 9 : Charte d'accueil du jeune enfant

Avis de la commission

Avis favorable sans commentaire particulier

Affaires sociales

Logement, disposition concernant la cotation de la demande

Au titre de chef de file de la politique locale d'attribution de logements sociaux, grand Chambéry a adopté un plan partenarial de gestion et d'information du demandeur de logement social pour la période 2016-202 qui a été prorogé en 2023. La communauté d'agglomération a décidé de lancer une procédure de révision de ce plan partenarial.

La loi ELAN du 23 novembre 2018 a rendu obligatoire un système de cotation sur le territoire des EPCI tenus de se doter d'un Plan local de l'habitat (PLH) ou ayant la compétence en matière d'habitat et au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville

Le décret n° 2019-1378 du 17 décembre 2019, modifié, relatif à la cotation de la demande de logement social détermine les modalités de mise en œuvre de ce système et fixe un objectif de mise en œuvre au plus tard au 31 décembre 2021. La loi dites 3DS a acté le report de l'application obligatoire au 31 décembre 2023 ;

La cotation de la demande de logement social **consiste en un système de points donnés à chaque demandeur de logement social en fonction de ses déclarations.**

Le nombre de points attribués permet de classer les demandeurs entre eux, de manière équitable et objective en fonction de leur situation personnelle.

La cotation est un outil d'aide à la décision, qui renforce la **transparence** et la lisibilité du processus d'attribution, pour une **meilleure information** des demandeurs.

Le système s'appliquera de manière uniforme à l'ensemble des demandes de logement social.

Afin de respecter les délais impartis, Grand Chambéry a mené depuis la fin de l'année 2020 un travail d'élaboration du dispositif de cotation de la demande au sein de groupes de travail avec des réservataires et des bailleurs sociaux.

Un projet du dispositif de cotation de la demande a été présenté et a recueilli un avis favorable de la conférence intercommunale du logement réunie le 19 mai 2021 puis le 8 mars 2023.

L'objectif est de mettre en œuvre la cotation de la demande en décembre 2023.

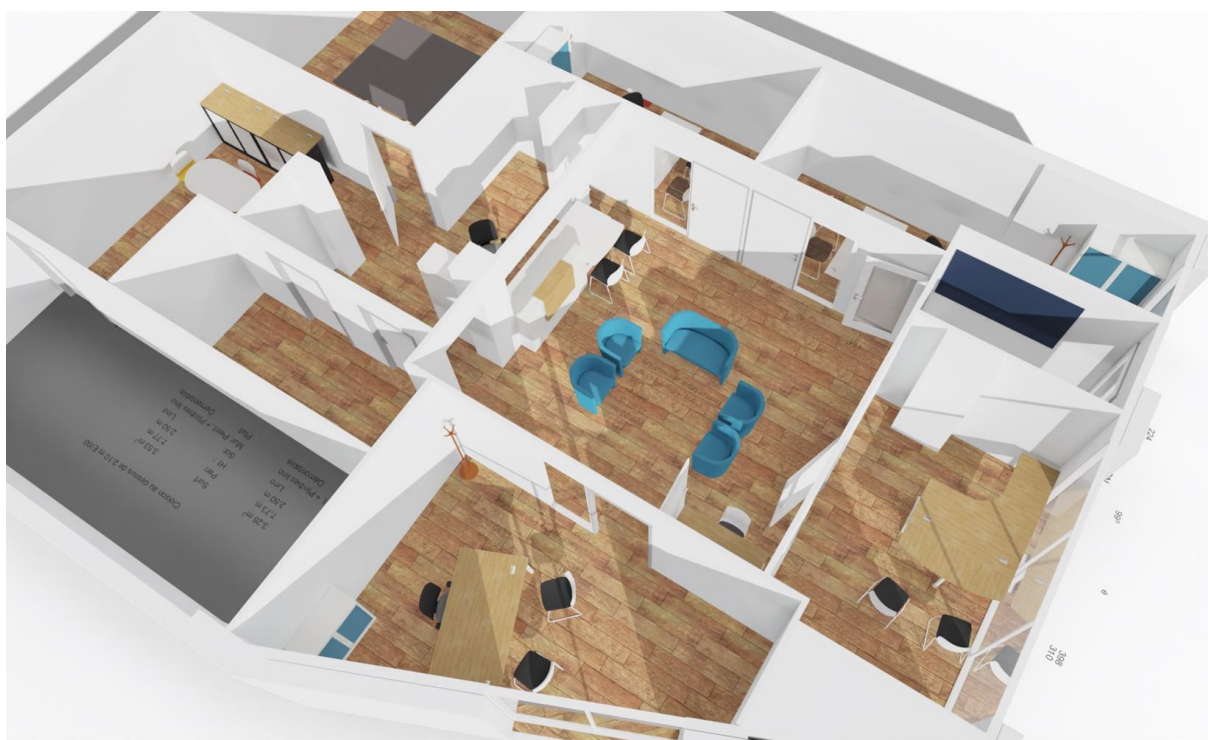
Le système doit être inscrit dans le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs dans le cadre d'une procédure de révision.

Conformément à l'article L441-2-8 du CCH, Grand Chambéry sollicite les communes membres et l'Etat sur le projet de révision.

Avis de la commission	Avis favorable sans commentaire particulier
------------------------------	--

Présentation des nouveaux locaux du CCAS :

Déployer les services et assurer un accueil inconditionnel



1 bureau d'accueil et inscription Muriel AMAT, missions : accueil et animatrice référente du pôle séniors en charge du développement des actions du bien vieillir en ville

1 bureau agent polyvalent Serge RICHARD, missions : écoute et orientation sociale, coordination Maison de Féjaz, animation séniors référents projets intergénérationnels, enquête scolarisation à domicile

1 bureau accueil et accompagnement social Michèle DULCEY, missions accueil et orientation sociale, accompagnement sur les dossiers d'aides légales, accompagnement administratif de 1^{er} niveau dans l'optique d'évitement des ruptures de droit, instruction des dossiers d'aide facultatives, instruction et suivi des permanences des dossiers de logement, veille et participation sur les dispositif d'accès aux droit sur le territoire.

1 bureau élus et partenaires, Chantal GIORDA vice-présidente du CCAS ; **Samira MAKHLOUFI** conseillère déléguée au logement et à la solidarité ; permanences logements 1 fois par mois

1 bureau de direction, missions mise en œuvre de la politique sociale communale. Déploiement des services liés aux affaires sociales, aux séniors, à la petite enfance et aux handicaps.

1 salle de réunion, espace de travail modulable. **Fwaz ALMOKDAD** conseiller numérique, missions, sensibiliser et accompagner dans les acquisitions de base de la navigation sur le web, notamment dans l'objectif de la mise en œuvre des droits des usagers.

Handicap et dépendance

Une journée de sensibilisation des agents communaux a été organisée le lundi de pentecôte

Présentation de l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée : dispositif permettant aux ERP de se mettre en conformité avec la loi "Handicap" de 2005) et déambulation dans le quartier de Féjaz à la découverte des installations communales adaptées dans l'espace urbain et dans les bâtiments communaux.

Sensibilisation globale au handicap (en entreprise, handicap invisible...) animée par Clément Dumon, Président de l'association Zicomatic